

II – CCAS

1/ Fédération Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale :

Il a été constituée une Fédération Nationale des CCAS, à laquelle **le CCAS de Saint Martin d'Ardèche adopte son adhésion à l'unanimité** ce qui lui permet d'être représenté par Mme Carole ZEMBALIA au Conseil d'Administration du tout nouveau Comité Départemental Ardèche des CCAS dont l'assemblée constitutive s'est tenue à LA VOULTE le 23 avril 2009.

Le CA adopte également l'abonnement du CCAS de Saint Martin à la revue des CCAS.

2/ Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Cette allocation vient en remplacement du RMI et du RSA. La législation oblige les CCAS d'instruire les dossiers et nous devons décider si nous souhaitons être point accueil ou point instructeur. Mme Zembalia formule le souhait d'être point accueil, un point instructeur à Bourg Saint Andéol se chargera de l'instruction des dossiers

3/ Donation d'une parcelle du CCAS à la Mairie

Dans le cadre des futurs travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, et de raccordement d'eau, du chemin neuf à la rue de la joyeuse, le Syndicat Départemental d'Electricité demande à ce qu'il y est à l'entrée du camping municipal le village un coffret électrique, qui ne peut être installé que sur un terrain public. Or, cette partie de terrain du CCAS relève du domaine privé.

Mr Archambault propose donc que le CCAS cède une partie de parcelle à l'entrée du camping – de la barrière du camping au monument « de la Vierge » et de la limite du mur de M. Fortin à 1 mètre de l'entrée de Mr Méritan (car une bande de terrain d'un mètre appartient à M. Meritan)- cf plan annexé au présent compte rendu, pour une surface d'environ 100 m²

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la donation de cette parcelle de terrain à la Mairie. Les frais d'acte seront supportés par la Mairie.

4/ Délégation de signature

Monsieur le Président propose qu'une délégation de signature soit donnée à Monsieur LALY qui, suivant régulièrement les finances de la Résidence, pourrait suppléer à son éventuelle absence pour la signature de documents comptables tant de la Résidence que du CCAS.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette délégation.

5/ Divers :

5-1 Information sur la journée d'action gérontologique qui se tiendra le 26 mai à la salle polyvalente et dont le thème est l'accompagnement de la fin de vie. Le programme de la journée est présenté aux membres du CCAS

5-2 : Le point sur les contacts et l'avancement du projet « nouvel EHPAD »

Le Président Louis Jeannin fait le point sur les rendez-vous programmés depuis le dernier Conseil d'Administration dans le cadre de l'achat de l'actuel bâtiment et du projet de construction d'un nouvel établissement.

Le 30 mars au matin, à PRIVAS, rencontre avec M. Renaud, Directeur du SDEA, accompagné de ses collaborateurs, au siège du SDEA de l'Ardèche.

Ils nous ont orienté vers le CALPAC 07 association financée par le Conseil Général de l'Ardèche qui a déjà travaillé sur ce type d'enquête en Ardèche (exemple EHPAD de Burzet).

M. JEANNIN étant le représentant de l'Association des Maires de l'Ardèche au CA de ce même CalPAC 07, cela en a facilité l'approche.

Il a aussi été arrêté, avec le SDEA Ardèche, qu'après avoir eu la réponse du CALPAC 07, il conviendrait de mettre sur pied une réunion, à St Martin, avec le Conseil Général, Vivarais Habitat, le SDEA Ardèche, Cal07, Mr Vallos pour la Trésorerie, la DDASS, la CRAM et un auditeur cuisiniste (pour le projet de cuisine centrale et les normes à observer notamment).

Le CAL 07 rencontré le 16 avril, doit nous communiquer, pour la mi-mai, sa réponse pour une étude de faisabilité sur les emplacements possibles, la qualité et la quantification (surface nécessaire), le projet de vie, projet architectural.

En ce qui concerne le choix des terrains à étudier, puisque lors du dernier CA l'idée d'implanter le nouvel EHPAD sur le terrain de camping Le Village avait suscité des craintes au sein des membres, nous avons recherché différents emplacements à soumettre aux enquêteurs du Cal 07 :

Monsieur Archambault présente les terrains qui ont été repérés (cf liste jointe au compte rendu) autour du coeur du village, d'une surface d'au moins 5000 m². Certains propriétaires ont déjà été approchés de façon informelle (à titre de renseignement seulement) et certains se montreraient intéressés pour une vente, reste bien évidemment à en déterminer le prix ce qui constituera un élément capital aussi dans le choix du terrain.

Le Président demande que si certains ont d'autres idées de terrain potentiel de le faire savoir rapidement.

Monsieur LALY propose l'idée de déplacer le terrain de camping sur un autre terrain qui ne serait utilisable pour un EHPAD mais serait parfait pour un camping. On pourrait alors utiliser le terrain actuel du camping pour créer l'EHPAD qui serait proche de l'EPA, solution que le Président estime depuis le début, comme la meilleure de toutes.

Il est clair, précise Monsieur JEANNIN que s'il paraît indispensable, pour beaucoup d'entre vous, qu'avoir un camping municipal est vital pour l'image touristique du village alors il faut vraiment réfléchir à cette hypothèse, racheter éventuellement un camping existant, ou acheter un terrain pour déplacer ce camping du Village. Cette solution sera également étudiée.

Dans le cadre de la création du nouvel EHPAD et le projet de restructuration du bâtiment actuel racheté, Mr Gualazzi revient sur l'idée d'une cuisine centrale dont il craint la perte de qualité, mais approuve la création de logements sociaux.

M. Jeannin précise que le CALPAC 07 ou Vivarais Habitat pourraient l'un ou l'autre gérer les appartements locatifs municipaux.

5-3 : Achat de la résidence

En ce qui concerne ce point le Président précise que le 30 mars après-midi ont été rencontrés les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations de Rhône Alpes au siège de Vicarais Habitat à Privas, pour discuter du prêt nécessaire à l'achat de la résidence (1630000€).

Différentes propositions nous ont été formulées aux alentours de 3,5% sur 35 ans à échéances fixes ou variables.

Le dossier de demande a été déposé au siège régional de la Caisse de dépôt et Conssignation nous en attendons l'acceptation et les propositions pour nous déterminer définitivement.

Mme ZEMBALIA soumet l'idée de créer des « jardins ouvriers » sur une parcelle du CCAS quartier Fonduèche. Pour Mr Laffite il faut étudier la faisabilité de ce projet, notamment par rapport à la nature du sol qui est très argileux, les difficultés d'approvisionnement en eau.

Ms. Lafitte et Archambault se rendront sur place pour évaluer la faisabilité de ce projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Louis JEANNIN